

Objet : Estimations chiffrées issues de la « Suite Enquête Adhérents CoSMoS : Coronavirus et impact sur les employeurs et entreprises du sport »

→ Cette enquête a été lancée auprès des adhérents du CoSMoS depuis le 7 avril 2020. Les chiffres présentés sont actualisés au 21 avril 2020 – 17h00.

Nb : les chiffres présentés en rouge sont issus de la synthèse « V1 » du questionnaire en date du 23 mars 2020

Caractéristiques des structures répondantes :

2914 (3588) structures ont répondu, dont :

- Moins de 7 salariés ETP : 82,1% - **86%**
- Entre 7 et 20 salariés ETP : 12,9% - **10,1%**
- Entre 21 et 49 salariés ETP : 3,8% - **2,5%**
- Plus de 50 salariés ETP : 1,3% - **0,7%**

- Clubs associatifs, Ligues et organes déconcentrés : 87% - **80%**

Synthèse des résultats obtenus :

- Moyenne des pertes cumulées de CA/budgets des structures : **200M€ - 113M€**
- Pertes de CA/budget estimées entre 10% et 30% : **54,2%** des structures – **47% des structures**
- Structures totalement fermées : **90,2%** des structures
- Recours à l'activité partielle : **76,4%** des structures – **51% des structures**
- Structures ayant placé 100% de leurs salariés en activité partielle : **61,8%** des structures

Mesures plébiscitées :

- Une demande de report de paiement des charges sociales et/ou fiscales : **23,3%** des structures
- L'aide de 1500 euros versée dans le cadre du Fonds de solidarité pour les TPE ayant fait l'objet d'une fermeture administrative et ayant subi une perte de 70% de chiffre d'affaire : **9,3%** des structures

1 - Compte tenu de la prolongation du confinement, quelle est votre estimation actualisée de l'impact économique de la crise sanitaire sur votre structure, en termes de perte de CA et/ou de budget envisagée en % du CA/budget total ?

- Moins de 10% : 25,6%
- Entre 10% et 19% : 33,7%
- Entre 20% et 29% : 20,6%
- Entre 30% et 39% : 9,4%
- Entre 40% et 49% : 3,4%
- Plus de 50% : 7,5%



2 - Compte tenu de la prolongation du confinement, quelle est votre estimation actualisée de l'impact économique de la crise sanitaire sur votre structure, en termes de perte de CA et/ou de budget envisagée en données chiffrées brutes ?

Moins de 10 k€ : 44,3%
De 10 k€ à 20 k€ : 22,6%
De 20 k€ à 30 k€ : 10,1%
De 30 k€ à 40 k€ : 4,9%
De 40 k€ à 50 k€ : 4%
De 50 k€ à 100 k€ : 6,1%
De 100 k€ à 200 k€ : 4%
De 200 k€ à 500 k€ : 2,9%
De 500 k€ à 1 M € : 0,5%
Plus de 1M € : 0,7%

3 - Compte tenu de l'évolution de la situation et notamment de l'état de confinement, avez-vous été contraint de fermer totalement votre structure ?

Oui : 90,2%
Non : 9,8%

4 - Avez-vous recours à l'activité partielle pour vos salariés ?

Oui : 76,4%
Non : 23,6%

5 - Quel est le pourcentage de salariés placés en activité partielle au sein de votre structure ?

Entre 1% et 25% : 18,9%
Entre 25% et 50% : 3,2%
Entre 50% et 75% : 4,4%
Entre 75% et 99% : 11,6%
100% : 61,8%

6 - Quelle est la forme de la baisse d'activité que vous rencontrez et qui justifie un motif de recours à l'activité partielle au sein de votre structure ?

Une réduction du temps de travail : 5,6%
Fermeture partielle de l'établissement : 6,5%
Fermeture totale de l'établissement : 87,8%



7 - Avez-vous des difficultés d'accès aux services de la Direccte dans la mise en place du dispositif d'activité partielle ?

Oui : 32,8%

Non : 67,2%

8 - Si oui, quelles sont ces difficultés ?

Impossibilité et/ou délai d'obtention des codes d'accès : 42,5%

Impossibilité d'accéder au site : 14,8%

Impossible de joindre les services d'assistance : 25,9%

Bug technique : 16,82%

9 - Si oui, dans quelle région ?

Auvergne-Rhône-Alpes : 11,1%

Bourgogne-Franche-Comté : 3,1%

Bretagne : 5,8%

Centre-Val de Loire : 5,9%

Corse : 0,5%

Grand Est : 7,6%

Hauts-de-France : 7,9%

Ile-de-France : 13,7%

Normandie : 5,7%

Nouvelle-Aquitaine : 11,2%

Occitanie : 7,4%

Pays de la Loire : 7,5%

Provence-Alpes-Côte d'Azur : 10,1%

France d'Outre-mer : 2,2%

10 - En cas de traitement de votre demande de prise en charge au titre de l'activité partielle, quelle a été la réponse obtenue de la part de la Direccte ?

Acceptation : 94,1%

Acceptation partielle : 4,4%

Refus : 1,5%



11 - Parmi les dispositifs d'aides économiques mis en place à date, lesquels avez-vous éventuellement sollicités ?

- Un recours à un prêt bancaire garanti par l'Etat : 5,3%
- Une demande de rééchelonnement des crédits bancaires via un soutien de l'Etat et de la Banque de France : 3,5%
- Une demande d'aide auprès de la Banque Publique d'Investissement (BPI France) pour garantir des lignes de trésorerie bancaire : 1,6%
- Un recours au Médiateur des entreprises pour les éventuels conflits avec des clients et/ou fournisseurs : 0,2%
- L'aide de 1500 euros versée dans le cadre du Fonds de solidarité pour les TPE ayant fait l'objet d'une fermeture administrative et ayant subi une perte de 70% de chiffre d'affaire : 9,3%
- Une demande de report de paiement des charges sociales et/ou fiscales : 23,3%

12 - Si vous avez sollicité un prêt bancaire garanti par l'Etat, quel est le montant de votre demande ?

- 10 k€ : 17,9%
- 20 k€ : 13,9%
- 30 k€ : 6,7%
- 40 k€ : 5,6%
- 50 k€ : 10%
- 75 k€ : 7,2%
- 100 k€ : 9,4%
- 150 k€ : 3,3%
- 200 k€ : 8,3%
- 300 k€ : 9,4%
- 400 k€ : 1,1%
- 500 k€ : 1,7%
- 750 k€ : 1,7%
- 1 M€ ou plus : 3,9%

13 - Avez-vous sollicité un autre dispositif de prêt auprès de votre établissement bancaire habituel ?

- Oui : 2,3%
- Non : 97,7%



14 - Si oui, quel est le montant de votre demande ?

10 k€ : 32,4%
20 k€ : 16,3%
30 k€ : 5,6%
40 k€ : 4,2%
50 k€ : 4,2%
75 k€ : 1,4%
100 k€ : 18,3%
150 k€ : 1,4%
200 k€ : 5,6%
300 k€ : /
400 k€ : /
500 k€ : /
750 k€ : /
1 M€ ou plus : 8,5%

